



ARRÊTÉ

N° : 2024-36

Exécutoire le : 18 OCT. 2024

Publié/Notifié le : 18 OCT. 2024

Visé le : 18 OCT. 2024

MOBILITES

Arrêté portant ouverture de l'enquête publique relative au projet de Plan De Mobilité de Grand Lac

Le Président de Grand Lac,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code des transports,
- Vu le Code de l'environnement,
- Vu les statuts de Grand Lac et la définition de l'intérêt communautaire,
- Vu la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) modifié par la loi n°96-1236 du 30 octobre 1996 sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE),
- Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU),
- Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat, notamment son article 38,
- Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 engagement national pour l'environnement,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'orientation des mobilités, et notamment sa section relative à la planification en matière de mobilité de personnes et de transport de marchandises,
- Vu l'ordonnance 2004-489 du 3 juin 2004 portant transposition de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de Métropole Savoie approuvé le 8 février 2020 et modifié le 23 octobre 2021
- Vu le projet de Plan de Mobilité (PDM) et son évaluation environnementale,
- Vu la délibération du Conseil communautaire de Grand Lac en date du 9 juillet 2024 arrêtant le projet de PDM et la procédure d'enquête publique
- Vu la décision E24000130/38 du 31 juillet 2024 du Président du Tribunal Administratif de Grenoble désignant Madame Françoise LARROQUE, commissaire enquêtrice et son suppléant Monsieur Jean CAVERO.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan De Mobilité (PDM) portant sur le territoire de Grand Lac, pour une durée de 47 jours du **18 novembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus**.

Les communes concernées sont : Aix-les-Bains, Bourdeau, Le Bourget-du-Lac, Brison-Saint-Innocent, La Chapelle du Mont du Chat, Chanaz, Chindrieux, Conjux, Drumettaz-Clarafond, Entrelacs, Grésy-sur-Aix, La Biolle, Le Montcel, Méry, Motz, Moux, Ontex, Pugny-Chatenod, Ruffieux, Saint-Offenge, Saint-Ours, Saint-Pierre-de-Curtille, Serrières-en-Chautagne, Tresserve, Trévignin, Vions, Viviers-du-Lac, et Voglans.

Le rapport environnemental du projet de PDM de Grand Lac est une composante du dossier du PDM. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

Parmi les personnes publiques associées, dix ont fait part de leur avis aux dates suivantes :

- LE BOURGET DU LAC – Avis en date du 4 septembre 2024
- ENTRELACS – Avis en date du 23 septembre 2024

- DRUMETTAZ-CLARAFOND – Avis en date du 3 septembre 2024
- GRESY-SUR-AIX – Avis en date du 6 septembre 2024
- VOGLANS – Avis en date du 7 octobre 2024
- PUGNY-CHATENOD – Avis en date du 25 septembre 2024
- GRAND CHAMBERY – Avis en date du 19 septembre 2024
- METROPOLE SAVOIE – Avis en date du 23 septembre 2024
- AIX-LES-BAINS – Avis en date du 24 septembre 2024
- DDT – Avis en date du 7 octobre 2024

Ces avis sont joints au dossier d'enquête publique. L'avis des autres personnes publiques associées est réputé favorable en l'absence de réponse à l'issue du délai de 3 mois, soit au 17 octobre 2024.

Le PDM est un projet en faveur des mobilités durables pour :

- Définir une stratégie globale des mobilités à l'échelle de l'agglomération et en lien avec les polarités voisines,
- Disposer de données concernant la qualité de l'air avec la réalisation d'une évaluation environnementale du PDM,
- Intégrer la mobilité dans une vision prospective en lien avec les projets du territoire,
- Améliorer les conditions de circulation, de stationnement et de sécurité routière.

Le dossier d'enquête publique du projet de PDM comprend les pièces suivantes :

- Les pièces du PDM :
 - o Projet arrêté au Conseil communautaire du 9 juillet 2024,
 - o Résumé non technique,
 - o Evaluation environnementale et avis de l'Autorité Environnementale,
 - o Annexe accessibilité du PDM,
 - o Avis des personnes publiques associées ;
- Les actes administratifs.

ARTICLE 2 : PERSONNE RESPONSABLE JURIDIQUEMENT DU PROJET ET DEMANDE D'INFORMATION

Grand Lac est responsable juridiquement du projet d'élaboration du PDM de Grand Lac.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 AIX-LES-BAINS.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service Mobilités de Grand Lac.

ARTICLE 3 : DATE, DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête publique sur le projet de PDM de Grand Lac seront tenues à disposition du public pour consultation.

Du 18 novembre 2024 à 9h00 au 3 janvier 2025 à 17h00 précises,

Dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- Au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 AIX-LES-BAINS,
- Au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 AIX-LES-BAINS, pour le compte de la mairie d'Aix-les-Bains,
- A la mairie de Bourdeau, 42 place Lamartine, 73370 BOURDEAU,
- A la mairie de Le Bourget-du-Lac - 7 Rue des Écoles, 73370 LE BOUGET-DU-LAC,
- A la mairie de Brison-Saint-Innocent - Parc Despine, 73100 BRISON-SAINT-INNOCENT,
- A la mairie de La Chapelle-du-Mont-du-Chat - Chef-lieu, 73370 LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT,
- A la mairie de Chanaz - Maison de Boigne – Chef-lieu, 73310 CHANAZ,

- A la mairie de Chindrieux - 313 rue de l'Église, 73310 CHINDRIEUX,
- A la mairie de Conjux - Chef- Lieu, 73310 CONJUX,
- A la mairie de Drumettaz-Clarafond - 102 Route du Chef- Lieu, 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND,
- A la mairie d'Entrelacs – 89 place de l'Église - Albens, 73410 ENTRELACS,
- A la mairie de Grésy-sur-Aix - 1, place de la Mairie 73100 GRESY-SUR-AIX,
- A la mairie de La Biolle – 135 route de la Chambotte, 73410 LA BIOLLE,
- A la mairie de Le Montcel - Route du chef-lieu, 73100 LE MONTCEL,
- A la mairie de Méry - 95 Place de la Fontaine, 73420 MERY,
- A la mairie de Motz – 36 route de Blinty ,Chef-lieu, 73310 MOTZ,
- A la mairie de Mouxy - Route de l'Église, 73100 MOUXY,
- A la mairie d'Ontex - Chef-Lieu, 73310 ONTEX,
- A la mairie de Pugny-Chatenod - 70 Place de la Mairie, 73100 PUGNY-CHATENOD,
- A la mairie de Ruffieux – 102 rue de la mairie, 73310 RUFFIEUX,
- A la mairie de Saint-Offenge – 25 route Sainte-Euphémie, 73100 SAINT-OFFENGE,
- A la mairie de Saint-Ours – 589 route du chef-lieu, 73410 SAINT-OURS,
- A la mairie de Saint-Pierre-de-Curtille – Le Paradis, 73310 SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE,
- A la mairie de Serrières-en-Chautagne – Chef-lieu, 73310 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE,
- A la mairie de Tresserve - 40 Chemin de Belledonne, 73100 TRESSERVE,
- A la mairie de Trévignin - 1 Place de la Mairie, 73100 TREVIGNIN,
- A la mairie de Vions –Chef-lieu, 73310 VIONS,
- A la mairie de Viviers-du-Lac - 25 Rue Antoine Montagnole, 73420 VIVIERS-DU-LAC,
- A la mairie de Voglans - 586 Rue Centrale, 73420 VOGLANS.

Du 18 novembre 2024 à 9h00 au 3 janvier 2025 à 17h00 précises, le dossier pourra également être consulté et téléchargé via le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/pdm-grand-lac> ou le site internet de Grand Lac <http://www.grand-lac.fr>.

Il est rappelé que le dossier à consulter étant identique dans tous les lieux de consultation désignés ci-dessus, chaque personne intéressée pourra le consulter dans la commune de son choix ou au siège de Grand Lac.

Un accès privilégié pour les personnes à mobilité réduite est prévu au siège de Grand Lac.

Un poste informatique avec accès gratuit au site internet dédié est mis à la disposition du public à Grand Lac et dans les mairies des communes de Le Bourget-du-Lac, Grésy-sur-Aix, Drumettaz-Clarafond, Chindrieux et Entrelacs (Albens) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Dès la publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne peut, obtenir communication du dossier d'enquête, à ses frais et sur demande écrite adressée au siège de Grand Lac :

Service Mobilités
Grand Lac
1500 boulevard Lepic
73100 AIX-LES-BAINS

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES COMMISSAIRES ENQUETEURS

Le Tribunal administratif de Grenoble a désigné une commissaire enquêtrice, Madame Françoise LARROQUE, et son suppléant Monsieur Jean CAVERO.

ARTICLE 5 : RECUEIL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les observations et les propositions du public portant sur le dossier de projet d'élaboration du PDM de Grand Lac soumis à enquête publique peuvent-être, pendant la durée d'enquête :

- Consignées dans les registres d'enquête papier mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux désignés à l'article 3 du présent arrêté, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle,
- Adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Lac – Pour l'élaboration du PDM Grand Lac, Commissaire Enquêtrice – 1500 boulevard Lepic, 73100 AIX-LES-BAINS.

- Adressées par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée pdm-grand-lac@mail.registre-numerique.fr, (exclusivement du 18 novembre 2024 à 9h00 au 3 janvier 2025 à 17h00 précises – toute observation reçue en dehors de cette période ne sera pas prise en compte).
- Consignées dans le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site dédié <https://www.registre-numerique.fr/pdm-grand-lac> (exclusivement du 18 novembre 2024 à 9h00 au 3 janvier 2025 à 17h00 précises – toute observation reçue en dehors de cette période ne sera pas prise en compte).

A cet effet, un poste informatique avec accès gratuit au site internet dédié est mis à la disposition du public à **Grand Lac**, et dans les mairies des communes de **Le Bourget-du-Lac, Grésy-sur-Aix, Drumettaz-Clarafond, Chindrieux et Entrelacs (Albens)** aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Concernant les observations et les propositions du public adressées par voie électronique,

- Le dépôt des pièces jointes à l'appui de ces observations et les propositions, seront effectués dans des formats de type « document final », tels que les formats « image » ou « PDF »
- Les pièces jointes ne devront pas dépasser 22 Giga-octets pour les mails et 10 Méga-octets pour celles déposées dans le registre d'enquête dématérialisé. Au-delà elles devront être adressées à la commissaire enquêtrice par courrier.

Afin d'assurer une information complète du public, l'ensemble des observations et des propositions (courriers et registres papier) sera tenu à disposition, dans les meilleurs délais, sur le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/pdm-grand-lac>.

De plus, une copie des courriers adressés en commune sera annexée au registre papier de Grand Lac.

ARTICLE 6 : ACCUEIL DU PUBLIC PAR LA COMMISSAIRE ENQUETRICE

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition des personnes intéressées et recevra les observations et les propositions faites sur le projet soumis à enquête publique dans le cadre des permanences assurées aux dates et heures fixées ci-dessous :

Mairie Drumettaz-Clarafond 102 Route du Chef- Lieu, 73420 Drumettaz-Clarafond	Mardi 19 novembre 2024	9h - 12h
Mairie Entrelacs 89 Place de l'Eglise, Albens, 73410 Entrelacs	Jeudi 28 novembre 2024	16h - 19h
Mairie Chindrieux 313 rue de l'Eglise, 73310 Chindrieux	Mercredi 4 décembre 2024	9h - 12h
Mairie Grésy-sur-Aix 1 place de la Mairie, 73100 Grésy-sur-Aix	Samedi 7 décembre 2024	9h - 12h
Mairie Aix-les-Bains Permanence au siège de la Communauté d'agglomération Grand Lac 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains	Mercredi 11 décembre 2024	9h - 12h
	Jeudi 19 décembre 2024	14h - 17h
Mairie Bourget-du-Lac 7 rue des Ecoles, 73370 Le Bourget-du-Lac	Lundi 16 décembre 2024	13h30 - 16h30
Communauté d'agglomération Grand Lac 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains	Vendredi 3 janvier 2025	14h - 17h

ARTICLE 7 : MESURES DE PUBLICITE

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, par les soins du Président de Grand Lac, quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département de la Savoie, désignés ci-après :

- **Le DAUPHINE LIBERE**
- **L'HEBDO des SAVOIE**

Cet avis sera affiché notamment au siège de **Grand Lac** et dans les panneaux d'affichage dans les mairies des communes, d'**Aix-les-Bains, Bourdeau, Le Bourget-du-Lac, Brison-Saint-Innocent, La Chapelle du Mont du Chat, Chanaz, Chindrieux, Conjux, Drumettaz-Clarafond, Entrelacs, Grésy-sur-Aix, La Biolle, Le Montcel, Méry, Motz, Mouxy, Ontex, Pugny-Chatenod, Ruffieux, Saint-Offenge, Saint-Ours, Saint-Pierre-de-Curtille, Serrières-en-Chautagne, Tresserve, Trévignin, Vions, Viviers-du-Lac, Voglans.**

Il sera en outre publié par tous autres procédés en usage à Grand Lac et dans l'ensemble des communes citées ci-avant.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront également être consultées sur le site internet de Grand Lac <http://www.grand-lac.fr> et sur le site dédié <https://www.registre-numerique.fr/pdm-grand-lac>

Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du Président de Grand Lac et des maires des communes d'**Aix-les-Bains, Bourdeau, Le Bourget-du-Lac, Brison-Saint-Innocent, La Chapelle du Mont du Chat, Chanaz, Chindrieux, Conjux, Drumettaz-Clarafond, Entrelacs, Grésy-sur-Aix, La Biolle, Le Montcel, Méry, Motz, Mouxy, Ontex, Pugny-Chatenod, Ruffieux, Saint-Offenge, Saint-Ours, Saint-Pierre-de-Curtille, Serrières-en-Chautagne, Tresserve, Trévignin, Vions, Viviers-du-Lac, Voglans.**

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique :

- Avis publié 15 jours minimum avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion,
- Avis publié au cours des 8 premiers jours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

ARTICLE 8 : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE, REMISE DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, les registres d'enquête seront transmis sans délai à la commissaire enquêtrice et clos par elle.

Un procès-verbal de synthèse des observations sera remis à Grand Lac au plus tard 8 jours après la réception de la totalité des observations par la commissaire enquêtrice.

Après mise en œuvre des mesures prévues par l'article R. 123-18 du Code de l'environnement en vue de recueillir les observations éventuelles de la personne responsable du projet à l'issue de l'enquête, la commissaire enquêtrice remettra au Président de Grand Lac le dossier, accompagné du rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations et propositions recueillies ainsi que son avis et ses conclusions motivées.

La commissaire enquêtrice adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble.

ARTICLE 9 : DIFFUSION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSAIRE ENQUETRICE

Pendant un an, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public :

- Au siège de **Grand Lac,**
- Dans les mairies des communes, d'**Aix-les-Bains, Bourdeau, Le Bourget-du-Lac, Brison-Saint-Innocent, La Chapelle du Mont du Chat, Chanaz, Chindrieux, Conjux, Drumettaz-**

Clarafond, Entrelacs, Grésy-sur-Aix, La Biolle, Le Montcel, Méry, Motz, Mouxy, Ontex, Pugny-Chatenod, Ruffieux, Saint-Offenge, Saint-Ours, Saint-Pierre-de-Curtille, Serrières-en-Chautagne, Tresserve, Trévignin, Vions, Viviers-du-Lac, Voglans,

- A la Préfecture de la Savoie.

aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront également tenus à la disposition du public sur le site internet de Grand Lac <http://www.grand-lac.fr>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, dans les conditions prévues aux articles L.311-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, à leurs frais et sur demande écrite adressée au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 AIX-LES-BAINS..

ARTICLE 10 : DECISION A PRENDRE AU TERME DE L'ENQUETE

A l'issue de l'enquête, le projet d'élaboration du PDM Grand Lac pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice et sera soumis à délibération du Conseil communautaire de Grand Lac en vue de son approbation.

ARTICLE 11 : NOTIFICATIONS

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Président du Tribunal administratif de Grenoble,
- Mme la commissaire enquêtrice,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes d'Aix-les-Bains, Bourdeau, Le Bourget-du-Lac, Brison-Saint-Innocent, La Chapelle du Mont du Chat, Chanaz, Chindrieux, Conjux, Drumettaz-Clarafond, Entrelacs, Grésy-sur-Aix, La Biolle, Le Montcel, Méry, Motz, Mouxy, Ontex, Pugny-Chatenod, Ruffieux, Saint-Offenge, Saint-Ours, Saint-Pierre-de-Curtille, Serrières-en-Chautagne, Tresserve, Trévignin, Vions, Viviers-du-Lac, Voglans.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 18 octobre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté 2024-36 portant ouverture de l'enquête publique relative au projet de Plan De Mobilité de Grand Lac

Date de transmission de l'acte : 18/10/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 18/10/2024

Numéro de l'acte : ar664 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241018-ar664-AR

Date de décision : 18/10/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.7. Transports